

Privilège—M. Caccia

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a trouvé des fonds pour dépanner les retraités dont les régimes de retraite déposés dans les banques étaient menacés; c'est la raison pour laquelle il a trouvé des fonds. Le gouvernement du Canada a trouvé des fonds pour les céréaliculteurs, principalement ceux de l'ouest du pays. Quant au dossier précis dont parle la députée, certaines provinces ont présenté une demande. Soit dit en passant, les chiffres que cite la députée varient. Il y a quelques semaines, elle parlait de 150 millions de dollars, aujourd'hui, il s'agit de plus de 300 millions. Je me demande combien ce sera la semaine prochaine. On voit bien là sa logique. Je lui suggère de commencer par...

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cape Breton—The Sydneys pour une seule question.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

LA VENTE DE LA WEST KOOTENAY POWER AND LIGHT COMPANY

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le 6 novembre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait, lors d'un discours à Toronto, que le gouvernement n'avait pas pour politique d'approuver les acquisitions par des étrangers des compagnies canadiennes valant plus de 5 millions et en bonne santé financière. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale dit maintenant que cela s'applique seulement aux sociétés pétrolières et gazières et non à la West Kootenay Power and Light Company. Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il sa propre politique dans sa hâte de donner aux étrangers nos ressources naturelles et nos sociétés d'électricité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député. C'est une question très importante. Étant donné les particularités du cas, je demanderais au député de bien vouloir être patient et d'attendre le retour du ministre de l'Expansion industrielle régionale qui sera ici lundi.

M. le Président: La dernière question maintenant. Le député de St. Catharines.

* * *

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

LE PROJET DE LOI MODIFICATIF—ON DEMANDE LA SUPPRESSION DE LA DISPOSITION RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES FRAIS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Il sait sans doute que le projet de loi C-75, concernant l'ancienne Loi sur la marine marchande du Canada révisée, a été généralement bien accepté, sauf l'article 4 portant sur la récupération des frais. Le ministre va-t-il présenter un nouveau projet de loi renfermant les mesures de sécurité et les autres dispositions intéressantes du projet de loi C-75 mais pas l'infâme article sur la récupération des frais?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait posé cette question, car les dispositions du projet de loi C-75 sont extrêmement importantes sur le plan de la sécurité dans la marine marchande et à d'autres égards. J'ai décidé, avec l'approbation de mes collègues du Cabinet, de présenter à nouveau ce projet de loi sans l'article 4. Nous tiendrons des consultations avec des représentants de toutes les parties concernées dans le secteur de la marine marchande pour voir quelle serait la meilleure façon de formuler les dispositions sur la récupération des frais. Après cette période de consultation, nous présenterons un nouveau projet de loi, grâce aux doléances de certains députés conservateurs membres du comité des transports.

* * *

M. le Président: Le député de Davenport a la parole pour soulever la question de privilège. Je vois que le député de Yorkton—Melville veut demander la parole. Il l'aura dans quelques instants.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'OMISSION D'UN MOT DANS UNE CITATION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est la première possibilité que j'ai de faire état d'un échange de propos qui a eu lieu pendant la période des questions il y a deux jours.

M. le Président: Je tiens à informer le député que je trouve sa requête parfaitement recevable. Je ne me préoccupe pas du préavis.

M. Caccia: J'ai été attristé et ennuyé hier de découvrir dans les dépositions une discordance grave et fondamentale entre la réponse orale, consignée à l'enregistrement électronique, donnée par le ministre de l'Environnement (M. McMillan) lorsque nous avons échangé des questions et des réponses sur les pluies acides, et le compte rendu imprimé qui figure au hansard.

Je soutiens qu'il y a un mot d'une importance capitale que le ministre a décidé d'omettre après avoir indiqué le document, le rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides, et après avoir indiqué une page bien précise. Cela fait, le ministre a cité le document et décidé, et je soutiens de propos délibéré, d'omettre le mot «recherche» qui était capital dans cet échange de propos, déformant ainsi la dynamique de la question et de la réponse.

Ceci fait, monsieur le Président, je me dois de soulever la question parce que j'estime qu'il s'agit là d'un comportement inadmissible et qui empiète sur les privilèges des députés, parce que ce n'est pas ainsi qu'on cite un document en y choisissant ce que l'on veut. En omettant un mot-clé, le mot «recherche», qui est l'essence même du rapport des envoyés spéciaux et de la politique propre à ces documents, on a donné à la Chambre une impression qui n'est pas conforme à ce qui était imprimé correctement au hansard quelques heures après, et qui aurait dû aussi figurer dans la citation orale enregistrée électroniquement.